

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 26 MARS 2007
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 39

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER, M. KLIPFEL, (excusés), M. FOEHLICH, qui étaient représentés
respectivement par M. VOGEL, Mme WINCKEL, M. FEIG.

MM. WAGNER, NEUHARD, SUSS, BABILON, ZINCK, (excusés) ;

MM. HERRLE, WITTMER, Mme GESANG, M. TREIBER.

DEL. N° 017/2007conseil

**OBJET : TRANSFERT DE COMPETENCES EN MATIERE DE PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE
D'ENERGIE**

- *VU le code général des collectivités territoriales,*
- *VU l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 1993 portant création de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *VU les arrêtés préfectoraux des 7 décembre 1995, 27 avril 1998, modifiant les statuts de la communauté de communes,*
- *VU les arrêtés préfectoraux des 29 décembre 1995 et 21 décembre 2001 portant extension de périmètre de la communauté de communes,*
- *VU les arrêtés préfectoraux des 31 décembre 1993, 27 octobre 1998, 15 novembre 1999, 9 novembre 2000, 28 décembre 2000, 29 décembre 2000, 30 juillet 2001, 22 novembre 2002, 31 décembre 2003 et 23 juin 2004 portant extension des compétences,*
- *VU l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2006 portant modification des compétences et définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*

Le président informe l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à un ajout de compétences.
Sur proposition du bureau, le président demande au conseil de délibérer pour modifier les compétences.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **de compléter les compétences de la communauté de communes :**

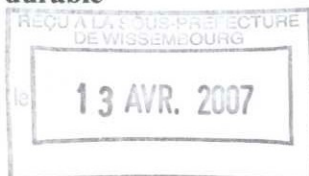
Rajout d'un texte dans :

Chapitre II : compétences.

Compétences optionnelles :

3/ Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Etudes, schémas et opérations visant à la protection, à la mise en valeur de l'environnement et au développement durable



.../...

Sont d'intérêt communautaire :

« - la construction, l'entretien et l'exploitation d'équipements de production d'électricité photovoltaïque sur les parcelles et bâtiments propriété de la communauté de communes, et revente de l'électricité produite » .

Rajout d'un texte dans :

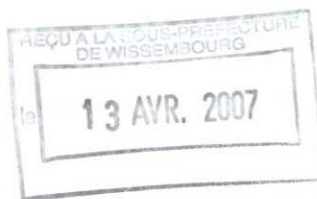
**Chapitre II : compétences.
Compétences facultatives :**

13/ Chaufferie et réseau de chaleur

« construction, entretien et exploitation d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur avec distribution et revente de chaleur, desservant la maison des services et des associations et le hangar intercommunal, le centre de réadaptation fonctionnelle de Morsbronn-les-Bains, la zone d'aménagement concertée touristique et thermale, ainsi que les bâtiments publics ou privés situés à proximité immédiate du réseau.

- **de charger le président de l'exécution de la présente décision et de sa notification aux communes membres ;**
- **de demander aux communes de valider ces transferts de compétences.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 11 avril 2007

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'B' and 'L'.